

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : 30/11/17	Dossier complet le : 19/01/2018	N° d'enregistrement : 2017-2835

1. Intitulé du projet
Déboisement de 12ha 63a 69ca et défrichement de 5ha 00a 92ca en vue d'un retour à l'agriculture sur la commune de Nozay.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom _____ Prénom _____

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale **SCI l'Anglbourgère**

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale **Pierre-Marie CHARIER ; Co-gérant**

RCS / SIRET

4	9	8	7	3	4	9	1	2	0	0	0	2	1
---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---	---

 Forme juridique **Société Civile Immobilière**

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
47 a	Défrichement d'une superficie de 5ha 00a 92ca
47 b	Déboisement d'une superficie de 12ha 63a 69ca
47 c	Boisement compensatoire d'une superficie de 11ha 16a 57ca

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

- Défrichement de 5ha 00a 92ca au lieu dit le petit Perray et la Ville Foucré sur la commune de Nozay, d'un peuplement spontané composé essentiellement de Saule, Bouleau, et quelques Chêne pédonculé, âgés pour les plus vieux arbres de plus de 30 ans, installés sur d'anciennes terres agricoles.

- Déboisement de 12ha 63a 69ca au lieu dit le petit Perray et la Ville Foucré sur la commune de Nozay, d'un peuplement spontané composé essentiellement de Saule, Bouleau et quelques Chêne pédonculé, âgés de moins de 30 ans, installés sur d'anciennes terres agricoles.

- Boisement compensatoire de 11ha 16a 57ca au lieu dit le Châtelet et la Ville Foucré sur la commune de Nozay, composé de Chêne pédonculé, Chêne sessile, Alisier torminal, Châtaignier.

4.2 Objectifs du projet

- L'objectif du Défrichement et du Déboisement est la remise en valeur d'anciennes terres agricoles délaissées depuis plusieurs années (retour à l'agriculture).
- L'objectif du boisement est de compenser la perte d'une surface considérée comme étant boisée (Surface défrichée), composée d'essences à faible potentiel forestier, par la plantation d'essences dites "nobles" d'une surface supérieure au double de celle défrichée (coefficient appliqué de 2,2ha pour 1ha).

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

- Août à Octobre 2018: - Abattage et débardage mécanisé des arbres. Période favorable car sols plus secs (pas d'ornières), nidification des oiseaux terminée, période de faible floraison donc moins d'impact pour les insectes pollinisateurs.
 - Stockage des arbres abattus sur une place de dépôt en prévision d'un broyage pour la production de Bois Energie.
 - Girobroyage des souches et des quelques rémanents restant (pas d'exportation de la matière broyée).
- Octobre à Novembre 2018: - Travail du sol et semis de prairie.
- Novembre 2018 à Avril 2019: - Travail du sol mécanisé pour la préparation des plantations sur les parcelles sélectionnées pour la compensation.
 - Boisement des parcelles.
- Juillet à Octobre 2019: Broyage mécanisé du Bois Energie stocké sur la place de dépôt et évacuation par camion.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Une demande d'autorisation de défrichement sera envoyée (pour les parcelles concernées pour 5ha 00a 92ca) après réception de la décision d'examen au cas par cas.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie déboisée	12ha 63a 69ca
Superficie défrichée	5ha 00a 92ca
Superficie boisée	11ha 16a 57ca
Surface totale de la propriété	143 ha

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Lieu dit: le Petit Perray et/ou la Ville
Foucré et/ou le Châtelet

Commune: NOZAY 44170

Parcelles: YH 6 ; YI 16 ; YI 18 ; YI 20.

Coordonnées géographiques¹

Long. - 1° 6 0' 4 3 " 95 Lat. 4 7° 5 5' 3 8 " 76

Pour les catégories 5° a), 4° a), b)
et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d),
10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°,
38° ; 43° a), b) de l'annexe à
l'article R. 122-2 du code de
l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui ☐

Non ☒

**4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation
environnementale ?**

Oui ☐

Non ☐

**4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les
différentes composantes de votre projet et
indiquez à quelle date il a été autorisé ?**

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :

Oui Non

Lequel/Laquelle ?

Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?

☐
☒

En zone de montagne ?

☐
☒

Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?

☐
☒

Sur le territoire d'une commune littorale ?

☐
☒

Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?

☐
☒

Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?

☐
☒

Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?

☐
☒

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?

☐
☒

cf Annexe 7

Basé sur la "Pré-localisation des zones humides en Pays de la Loire" sur "SIGLOIRE" (site de la DREAL des Pays de la Loire - cartotheque).

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Distance de 11 km à "vol d'oiseau" du site Natura 2000 forêt et étang de Vioreau et étang de la Provostière, 11 km du site Natura 2000 forêt du Gâvre et 14 km du site Natura 2000 Marais de l'Erdre. cf Annexe 8
D'un site classé ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	- Pour la partie déboisement et défrichement, l'ouverture à la lumière du milieu pourrait apporter quelques modifications de l'habitat qui ne seront pas obligatoirement négatifs. De plus le retour à l'agriculture de ces parcelles sera plus précisément un retour au pastoralisme, pratique agricole peu dégradante de l'environnement. Les haies bocagères seront sauvegardées afin de conserver un corridor écologique et 10 à 40 arbres/ha intraparcellaire. - Pour la partie boisement compensatoire, certaines parcelles concernées passeront d'une culture céréalière à un boisement en essence locales, beaucoup plus vertueux pour l'environnement. cf Annexe 6.1
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet étant très éloigné des sites Natura 2000 et très peu relié, il n'y aura pas d'impact. cf Annexe 8

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	- Pour la partie déboisement et défrichement, ce sont d'anciennes terres agricoles qui se sont boisées naturellement et qui reviendront à l'agriculture (consommation d'espace boisé pour une re-crédation d'espace agricole). - Pour la partie boisement compensatoire, seulement 6ha 35a 97ca sur les 11ha 16a 57ca au total sont issus de terres agricoles. Le reste des terrains qui seront boisés se composent essentiellement de broussailles non cultivées (consommation de quelques espaces agricoles pour une création d'un espace boisé).
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐ ☐	☒ ☒	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	☒	☐	Passage de quelques camions poids lourds temporairement et uniquement pour la phase de transport du bois énergie qui sera broyé entre Juillet et Octobre 2019. Estimation d'une quarantaine de passages au total.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒ ☐	☐ ☒	Le broyage du bois énergie est réalisé mécaniquement et est temporairement source de bruit pendant cette phase. La durée maximum de la phase de broyage est estimée à 1 à 2 semaines et de manière discontinue. Les autres opérations mécanisées n'engendre pas plus de bruit qu'un passage de tracteur agricole. L'habitation la plus proche de la zone de broyage bois énergie se situe à 400m, les autres respectivement à 500m et 700m.

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐ ☐	☒ ☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
Emissions	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	La suppression des boisements aura un impact paysager limité car peu visible. De plus un corridor sera conservé pour accentuer cette invisibilité. Enfin, le relief relativement plat de cette zone géographique limitera encore d'avantages la visibilité.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☒	☐	- Pour la partie déboisement et défrichement, les parcelles concernées ne bénéficiaient d'aucune activité humaine, les boisements naturels n'ayant qu'un très faible potentiel forestier. - Pour la partie boisement compensatoire, une parcelle ne bénéficiait d'aucune activité humaine, quant aux autres parcelles (6ha35a97ca sur les 11ha16a57ca au total), elles sont cultivées en céréales et pâturées et auront comme nouvelle vocation la production forestière.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Se référer à l'annexe 6.4 jointe

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet envisagé permettra de retrouver la vocation première de plusieurs parcelles à savoir l'agriculture, et non d'artificialiser les sols.

De plus, les boisements compensatoires permettront de valoriser les parcelles les moins riches ou les plus délaissées.

Enfin les modifications d'utilisation des terres n'auront pas un impact environnemental important et laisseront la biodiversité s'épanouir pleinement.

Par conséquent, il ne nous paraît pas nécessaire la mise en place d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	☒
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	☒
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	☒
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	☒
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	☒
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexe 6.1 : Milieu naturel - précisions sur les intérêts écologiques et paysagers du milieu.
Annexe 6.4 : Description des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine.

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Herbignac

le. 16/01/2018

Signature



SCI L'ANGIBOURGERE
Le Rhodoir
44410 HERBIGNAC
SIREN 498 734 912 - RCS SAINT-NAZAIRE

